

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du mardi 24 mai 2022

Date de convocation : 18 mai 2022 - Date d'affichage : 18 mai 2022

Nombre de délégués : en exercice : 35 - Présents : 22 - Votants : 31

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heure trente, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Mesnil Saint Denis, sous la présidence de Madame Anne GRIGNON

PRESENTS	
CHEVREUSE	: Anne HERY, Philippe BAY, Michaela DIMITRIU, Patrick TRINQUIER
CHOISEL	: Alain SEIGNEUR
DAMPIERRE	: Denis METZGER (suppléant)
LE MESNIL ST DENIS	: Christophe BUHOT, Pascal EGEE, Eric LE LANDAIS, Anne GUILLOUX, Cédric CHAUVIERRE
LEVIS ST NOM	: Anne GRIGNON, Yves MAGNE
MILON LA CHAPELLE	: Pascal HAMON
ST LAMBERT DES BOIS	: Olivier BEDOUELLE
ST REMY LES CHEVREUSE	: Dominique BAVOIL, Agnès BOSDARROS, Gérard BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique JOURDEN, Dominique DUFRASNES, François RICHARD
POUVOIRS	
CHEVREUSE	: Laure ARNOULD donne pouvoir à Patrick TRINQUIER Bernard TEXIER donne pouvoir à Anne HERY Sarah FAUCONNIER donne pouvoir à Anne HERY
LE MESNIL ST DENIS	: Bertille BONNAIN donne pouvoir à Anne GUILLOUX Thierry MARNET donne pouvoir à Pascal EGEE Véronique DEZ donne pouvoir à Cédric CHAUVIERRE
SAINT FORGET	: Jean-Luc JANNIN donne pouvoir à Alain SEIGNEUR
ST REMY LES CHEVREUSE	: Jacques CAOUS donne pouvoir à Dominique DUFRASNES Myriam SCHWARTZ donne pouvoir à Dominique DUFRASNES
ABSENT(E)S EXCUSE(E)S	
CHEVREUSE	: Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Didier EMERIQUE
LE MESNIL ST DENIS	: Bertille BONNAIN, Christelle LANTOINE, Thierry MARNET, Véronique DEZ
SAINT FORGET	: Jean-Luc JANNIN
ST REMY LES CHEVREUSE	: Jacques CAOUS, Myriam SCHWARTZ, Jean-Louis BINICK
SENLISSE	: Claude BENMUSSA
SECRETAIRE DE SEANCE	: Alain SEIGNEUR

DELIBERATION 2022.05.06

LD – SDC – VELOSCENIE – DEMANDE DE SUBVENTION CD78 POUR L'AMENAGEMENT DE LA BUTTE AU BUIS – COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain SEIGNEUR, vice-président en charge des liaisons douces ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2014.11.01 du 25 novembre 2014 et plus particulièrement le paragraphe 3 définissant l'intérêt communautaire de plusieurs liaisons douces ;

VU la proposition de la Commission « liaisons douces » du 29 septembre 2016 complétant le recensement des différents chemins d'intérêt communautaire de la CCHVC ;

VU la Délibération 2022.03.18 du 22 mars 2022 approuvant le Schéma directeur cyclable de la CCHVC ;

VU la délibération 2022.05.03 du 24 mai 2022 validant la modification des liaisons douces d'intérêt communautaire aux voies cyclables ;

VU la délibération 2022.05.04 du 24 mai 2022 précisant les voies douces et voies cyclables d'intérêt communautaire en complément de la délibération n° 2014.11.01 du 25 novembre 2014 ;

VU le schéma départemental des Véloroutes Voies Vertes défini par le département des Yvelines, figurant en annexe 2 de la délibération du 24 mai 2019 ;

CONSIDERANT que le Chemin de la Butte au Buis, reliant la rue de Port Royal à Beauplan, Commune de Saint Rémy lès Chevreuse, est un élément de la Véloscénie, une voie cyclable d'envergure nationale reliant Notre Dame au Mont St Michel ;

CONSIDERANT que le Chemin de la Butte au Buis est une liaison douce d'intérêt communautaire, intégrée au Schéma Directeur Cyclable de la CCHVC et figurant dans la fiche action n°5 du SDC comme liaison fonctionnelle primaire ;

CONSIDERANT que le Chemin de la Butte au Buis comprend sur près de 140 ml des marches non compatibles avec la pratique du vélo et que son aménagement permettra de rendre cette infrastructure accessible aux cyclistes ;

CONSIDERANT que cet aménagement pourrait être réalisé rapidement et permettra également de stimuler les trajets pendulaires plateau/vallée/centre bourg/gare, évitant ainsi l'utilisation de la D938 par les cyclistes ;

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le schéma départemental des Véloroutes Voies Vertes défini par le département des Yvelines, figurant en annexe 2 de la délibération du 24 mai 2019 ;

CONSIDERANT que l'aménagement de ce tronçon de la véloscénie est vivement souhaité par le Conseil départemental des Yvelines afin de pouvoir absorber au plus vite ce point noir de l'itinéraire ;

CONSIDERANT la concertation avec la commune de St Rémy lès Chevreuse et les conseils du technicien liaisons douces du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse ;

CONSIDERANT le coût estimé des travaux à 160 608 € HT ;

CONSIDERANT l'éligibilité de cet aménagement aux financements départementaux à hauteur de 70% des coûts HT soit 112 426 € HT ;

CONSIDERANT que la totalité des 140 ml à aménager du chemin de la Butte au Buis sont situés sur la commune de Saint Rémy lès Chevreuse ;

CONSIDERANT que la commune délègue la maîtrise d'ouvrage auprès de la CCHVC ;

CONSIDERANT le plan de financement détaillé ci-dessous ;

CONSIDERANT la validation de cette proposition par le Bureau Communautaire du 12 mai 2022 ;

VU l'inscription de travaux d'aménagement de liaisons douces d'intérêt communautaire au budget primitif 2022 ;

**PLAN DE FINANCEMENT avec subvention CD78
AMENAGEMENT BUTTE AU BUIS – VELOSCENIE**

Communes de Sait Rémy lès Chevreuse

DEPENSES			
	Travaux de Génie civil		107 301 € HT
	Travaux d'abatage		1 392 € HT
	Eclairage		51 915 € HT
	TOTAL		160 608 € HT
RECETTES			
	Subvention CD78	70%	112 426 € HT
	Autofinancement CCHVC	30%	48 182 € HT
	TOTAL HT		160 608 € HT
	TVA	20%	32 122 €
	TOTAL TTC		192 730 € TTC
Montant HT de la subvention CD78 sollicité :			112 426 € HT

Après avoir entendu l'exposé du vice-président en charge des liaisons d'effectuer les travaux d'aménagement du Chemin de la Butte au Buis et l'opportunité d'un financement du Conseil départemental des Yvelines dans le cadre des « projets locaux de circulation douces » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

ADOpte le plan de financement pour un total de travaux à 160 608 € HT, soit 192 730 € TTC comme précisé dans le tableau ci-dessus ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention au Conseil départemental des Yvelines dans le cadre des « projets locaux de circulation douces » à hauteur de 70% de la somme HT, soit 112 426 € HT ;

PROPOSE de solliciter auprès de St Rémy lès Chevreuse une délégation de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la CCHVC ;

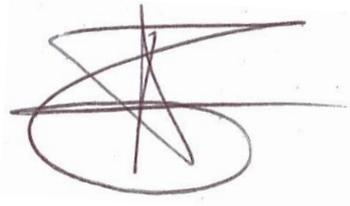
S'ENGAGE à financer l'opération comme indiqué dans le plan de financement ci-dessus ;

PRECISE que la dépense est inscrite au budget primitif 2022 ;

DEMANDE l'autorisation au Conseil Départemental des Yvelines de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions et tous les actes relatifs à la bonne exécution des travaux ;

Fait à Dampierre en Yvelines, le 25 mai 2022



La Présidente
Anne GRIGNON

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Affiché le

Transmis au contrôle de légalité le (voir tampon AR)